Comité exécutif du 18 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans le cabinet de la mairesse, le 18 septembre 2024.

PRÉSENTS : Mme Julie Dufour, Mairesse, M. Kevin Armstrong, vice-président, et MM. Martin Harvey, Jean Tremblay, Michel Potvin, conseillers

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier

À 12h23, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESCALIER AVENUE ARTHUR-BEAULIEU / ARRONDISSEMENT DE LA BAIE – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES 2024-559

VS-CE-2024-818

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la construction d'un nouvel escalier sur l'avenue Arthur Beaulieu de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2024-559 estimé de 200 000,00 $, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES CONSTRUCTIONS CR, (9042-5976 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1146235313)
3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3 **160 390,13** $

INTER-PROJET, (9099-3593 QUÉBEC INC.) (NEQ : 1149770274)
3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3 225 443,42 $

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 QUÉBEC INC.)	1 à 3	Construction d'un nouvel escalier Avenue Arthur-Beaulieu Arrondissement de La Baie	139 500,00 $
	Total avant taxes :		139 500,00 $
	TPS :	5%	6 975,00 $
	TVQ :	9,975 %	13 915,13 $
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			**160 390,13 $**

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R200022-051, R210011-023, R230121-007.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 12h23.

_____
MAIRESSE

_____
ASSISTANT-GREFFIER

JT/sh